

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat -
Extension du projet de suivi des papillons du Parc naturel régional du Pilat dans le cadre du protocole STERF**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
--------------------	-----------------

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mmes Pauline DELFORGE, Carole MABILON, Marie MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
--------------------	-----------------

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mmes Pauline DELFORGE, Carole MABILON, Marie MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

Depuis 2014, le Parc naturel régional du Pilat accompagne techniquement et financièrement les projets de plantation de haies et d'agroforesterie sur son territoire. Depuis 2023, il est également titulaire du Label Haie en tant qu'Organisation collective de gestionnaires (OCG), ce qui lui permet d'appuyer les agriculteurs dans l'entretien des haies existantes et de valoriser les services écosystémiques associés.

À ce jour, 54 exploitations agricoles ont été accompagnées, représentant près de 30 000 plants et environ 27 km de haies plantées. Ces projets concernent une grande diversité de productions (élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture) et répondent à des enjeux variés : bien-être animal, protection contre le vent, lutte contre l'érosion des sols, préservation de la biodiversité.

En 2024, le Parc a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à candidatures FEADER – dispositif 208 « Développer l'agroforesterie et la plantation de haies », structuré autour de deux volets :

- **un volet « animation »** (formations, échanges, accompagnement technique, chantiers participatifs) ;
- **un volet « investissement »** (plants, matériel, travaux, conseil individuel et suivi).

Les 100 jours d'animation prévus sur deux ans ont été entièrement consommés. En revanche, les crédits dédiés aux investissements ne sont pas totalement engagés, alors même que la période d'éligibilité du dossier court jusqu'en décembre 2027.

Toutefois, le calendrier opérationnel (paiement des dépenses entre février et avril, suivi des plantations l'été suivant) ne permet plus d'accompagner de nouveaux projets pour la campagne de plantation hiver 2027-2028 dans le cadre du dossier actuel.

Dans ce contexte, et compte tenu de la clôture des candidatures à la mesure 208 prévue en juillet 2026, il est proposé d'anticiper la suite du programme en déposant deux nouveaux dossiers :

- un dossier « animation » couvrant la période d'avril 2026 à avril 2028 ;
- un dossier « investissements » visant à accompagner les plantations de l'hiver 2027-2028.

Le plan de financement est en cours de finalisation et sera communiqué ultérieurement.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses Volet Animation		Recettes	
80 jours (forfait 36,92€/h)	23 628,8 €	Dispositif 208 FEADER (80%)	22 683,64 €
Frais de structure (20%)	4726,56 €	Autofinancement	5 670,92 €
TOTAL	28 354,56 €	TOTAL	28 354,56 €

Dépenses Volet Plantation		Recettes	
1500 m de haies avec clôtures	25 470 €	Dispositif 208 FEADER (80%)	44 794,36 €
1500 m de haies sans clôtures	18 864 €	Autofinancement	11 198 ,59 €
50 arbres intraparcellaires	2 326,80 €		
Appui individuel (20%)	9 332,16 €		
TOTAL	55 992,96 €	TOTAL	55 992,96 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260506-2D_Ani_inv_haie-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne (Fonds FEADER), à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tous documents afférents
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

.....
Pour extrait certifié conforme
le 6 mai 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260506-2D_Ani_inv_haie-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Convention entre le Parc du Pilat et Agribio Rhône et Loire

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIÉRI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
--------------------	-----------------

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du conseil scientifique du Parc
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mmes Pauline DELFORGE, Carole MABILON, Marie MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Objet : Convention entre le Parc du Pilat et Agribio Rhône et Loire

Les objectifs fixés conjointement par le PNR du Pilat et Agribio dans le cadre de cette convention, tendent à :

- assurer une connaissance mutuelle des actions et de la situation de l'agriculture biologique du Pilat et notamment via des échanges techniques, la participation aux comités de pilotage et comités techniques agriculture durable et une rencontre politique annuelle ;
- favoriser la mise en place de projets avec les agriculteurs du territoire du Pilat, en particulier en ce qui concerne l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et l'évolution des pratiques de production de fruits et leur possible valorisation économique ;
- informer et valoriser l'agriculture biologique auprès des consommateurs : les rendez-vous grand public, le programme d'éducation au territoire et l'accompagnement des producteurs à la commercialisation en circuit court.

Ces objectifs sont formalisés dans une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, sans engagement financier des parties.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette convention
- autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 6 mai 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260506-3D_Conv_Agribio-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Conventions pour la mise à disposition des fiches de captation du conservatoire des savoir-faire rares du Pilat

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
--------------------	-----------------

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mmes Pauline DELFORGE, Carole MABILON, Marie MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Objet : Conventions pour la mise à disposition des fiches de captation du conservatoire des savoir-faire rares du Pilat

Afin de conserver et valoriser le patrimoine immatériel du Parc du Pilat, un Conservatoire des savoir-faire rares du Pilat a été mis en place depuis 2018 et s'intéresse notamment aux savoir-faire textiles. Pour que ce Conservatoire soit vivant, il est nécessaire de le partager. Pour cela, une convention est écrite entre le Parc du Pilat et ses partenaires. Cette convention permet surtout de mettre à disposition du partenaire les fiches de captation produites par le Parc tout en s'assurant que le Parc soit tenu informé de l'usage et du contexte de diffusion des fiches techniques.

Il est proposé au Bureau de conventionner avec :

- L'association « Tisser à Saint-Julien » (Saint-Julien-Molin-Molette)

Depuis 2024, le Parc du Pilat et le studio D5, ici représenté par la nouvelle association « Tisser à Saint-Julien », réalisent de la captation du savoir-faire du tissage grande largeur dans leur usine à Saint-Julien-Molin-Molette. Cette association souhaite valoriser l'usine et ses machines textiles, notamment le travail de captation réalisé avec le Parc. La convention permettra d'officialiser, de pérenniser et de valoriser ce partenariat et ce travail.

- Le CFA des Manufactures nationales (Paris)

Le CFA des Manufactures nationales a pris contact avec le Parc du Pilat en février 2026 dans le cadre d'une mission donnée par le Ministère de la Culture d'identifier les métiers d'art orphelins de formation initiale et re-crée des parcours de formation diplômants pour des petites promotions afin de renouveler ponctuellement les effectifs des entreprises. Lors d'un travail de prospection sur le savoir-faire de la passementerie (tissage de rubans), le Parc leur a présenté le Conservatoire des savoir-faire rares du Pilat. Le CFA souhaiterait avoir accès à ces documents pour avoir une meilleure connaissance des informations contenues. Ce partage permettra de faire connaître le Conservatoire auprès d'un organisme de formation, débouché souhaité par le Parc, et de valoriser ce travail auprès des partenaires des Manufactures Nationales. Une convention permettra surtout au Parc d'être informé de l'usage et du contexte de diffusion des fiches techniques pour mieux comprendre comment elle seront possiblement utilisées, tout en mettant en avant cette action du Parc du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur les conventions avec les organismes précités.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 6 mai 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260506-4D_Conv_svfaire-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Convention de mise à disposition d'un bureau au profit du muséum national d'histoire naturelle

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
--------------------	-----------------

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mmes Pauline DELFORGE, Carole MABILON, Marie MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Objet : Convention de mise à disposition d'un bureau au profit du musée national d'histoire naturelle

Il est proposé que le Parc du Pilat mette à la disposition du Musée national d'histoire naturelle un bureau partagé d'une surface totale d'environ 10m² situé au premier étage de la Maison du Parc, pour un de leurs agents.

En contrepartie, il sera demandé une participation financière pour couvrir les frais de structure et le MNHN s'engage via la personne occupant le bureau mis à disposition, à assurer une fois par an, un temps de médiation grand public/élu ou un temps d'expertise sur les odonates du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la mise à disposition d'un bureau au profit du musée national d'histoire naturelle
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 6 mai 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260506-5D_Conv_MAD_MNH-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Adaptation et ressource en eau – Expérimentation de l'hydrologie régénérative –
Convention de mécénat avec l'entreprise Inosium

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
--------------------	-----------------

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mmes Pauline DELFORGE, Carole MABILON, Marie MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

Objet : Adaptation et ressource en eau – Expérimentation de l'hydrologie régénérative – Convention de mécénat avec l'entreprise Inosium

L'hydrologie régénérative se définit comme la « science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire ». Dans la pratique, l'hydrologie régénérative rassemble les pratiques de conception et d'aménagement qui permettent de ralentir, répartir, infiltrer et stocker les eaux de pluie et de ruissellement, sur des parcelles agricoles, forestières ou en milieu urbain.

Dans un contexte où les aléas météorologiques – fortes précipitations, sécheresses, inondations, vagues de chaleur – sont démultipliés avec le changement climatique, l'hydrologie régénérative, qui reste une approche expérimentale jusqu'à aujourd'hui, a pour ambition de contribuer à limiter ces risques, en s'appuyant sur des méthodes d'hydrologie douce.

Une étude est actuellement menée sur la commune de Longes, lieu-dit Chassenoud, sur les parcelles de trois agriculteurs volontaires, avec l'appui du bureau d'études Inosium, basé à Saint-Étienne. Inosium souhaite faire connaître cette approche et mène donc cette étude gratuitement pour le Parc et les agriculteurs. Dans ce cadre, il est proposé de signer avec Inosium une convention de mécénat de compétences.

Ce mécénat est possible car cette action concourt à la préservation de la ressource en eau, patrimoine naturel.

Les principaux points de la convention sont les suivants :

- Le mécène s'engage à fournir une étude de parcelles agricoles en hydrologie régénérative, à chiffrer les aménagements et à piqueter les parcelles pour positionner les aménagements (mares, fossés et haies) avant travaux.
- Le Parc s'engage à faire mention du partenariat avec le mécène sur tout support de communication lié à l'opération et à fournir un reçu fiscal une fois l'opération terminée.

Concernant les projets d'aménagement à Longes, l'étude est finalisée et les aménagements qui pourraient être réalisés dès 2026 sont définis. Le Parc a mis en place dès mars 2026, dans le cadre de ses dispositifs existants, un suivi scientifique sur l'état du milieu et la biodiversité avant aménagement. Des recherches de financement sont en cours pour pouvoir valider définitivement le projet et réaliser les travaux à l'automne 2026.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette convention
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 6 mai 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260506-6D_Conv_Inosium-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026